

ÉVÊCHÉ

DE QUIMPER

ET DE LÉON



ÉTAT DES ÉCOLES LIBRES

Quimper, le 31 Octobre 1903.

M

Je vous prie de vouloir bien répondre, dans le plus bref délai possible, aux questions suivantes, dont j'ai besoin pour la confection de l'Ordo diocésain.

Paroisse de Kerfeunteun

École libre de Garçons.

1° Y a-t-il dans la paroisse une école libre de garçons ?

R. Non

2° Par qui est-elle tenue ?

R. _____

Et combien a-t-elle de maitres ?

R. _____

3° Combien a-t-elle d'élèves externes ?

R. _____

Et combien de pensionnaires ?

R. _____

4° A qui appartient l'immeuble ?

R. _____

Et comment l'école est-elle entretenue ?

R. _____



Paroisse de Kerfeunteun

École libre de Filles.

1° Y a-t-il dans la paroisse une école libre de filles ?

R. Oui

2° Par qui est-elle tenue ?

R. Madame Constantine Perennec

Et combien a-t-elle de maitresses ?

R. Cinq

3° Combien a-t-elle d'élèves externes ?

R. 110

Et combien de pensionnaires ?

R. 12

4° A qui appartient l'immeuble ?

R. La maison d'habitation appartient à la fabrique

Et comment l'école est-elle entretenue ?

R. Par les rétributions fournies par les pensionnaires et par des personnes charitables

École communale de filles.

5° L'École communale est-elle encore tenue par des Religieuses ?

R. Non

Sinon, à quelle date a eu lieu la laïcisation ?

R. Quelques mois de Septembre 1902

Personnel congréganiste.

6° En dehors des écoles, reste-t-il des Religieuses occupées aux œuvres paroissiales ?

R. Oui

Quel en est le nombre ?

R. Deux

A quelle congrégation appartiennent-elles ?

R. à la congrégation des filles du St. Esprit

Veuillez bien, M _____, répondre sur cette feuille, et la retourner immédiatement à l'Evêché.

Votre tout dévoué en N.-S.,

† FRANÇOIS-VIRGILE,

Evêque de Quimper & de Léon.